

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

3 avril 2017

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 3 avril 2017, à 20 h 06, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire
Mario Lefebvre, conseiller
Richard Cardinal, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Richard Dessureault, conseiller
Michel Roy, conseiller

Était absent : M^{me} Julie Parent, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

86-04-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points : 12.1 à 12.5

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 20 mars 2017
6. Administration
 - 6.1 Entente de fourniture du service de gestion des constats – Première Nation KEBAOWEK
7. Sécurité publique
 - 7.1 Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale
8. Transport
 - 8.1 Mouvement de personnel
9. Santé et bien-être
 - 9.1 Révision budgétaire 2017 – Office municipal d'habitation (OMH)
10. Urbanisme et développement du territoire
 - 10.1 Avis de motion – Règlement concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux
 - 10.2 Entente intermunicipale – Inspecteur municipal
11. Loisirs et culture

- 11.1 Entente relative à l'utilisation des locaux de l'aréna Frère Arthur-Bergeron – Pirates de Ville-Marie
- 11.2 Nomination d'un représentant au sein du comité des Pirates
- 11.3 Entente intermunicipale – Camp de jour
- 11.4 Nomination d'un représentant sur le comité camp de jour
- 11.5 Appel d'offres VM-2017-LC-01 – Réfection de la toiture et renforts structuraux – Aréna Frère Arthur-Bergeron
- 12. Divers
 - 12.1 Appui à la démarche de la MRC de Témiscamingue pour dépôt d'un projet auprès des programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché » - Inclusion de divers bâtiments municipaux au réseau large bande
 - 12.2 Entente Corporation Augustin-Chénier inc.
 - 12.3 Représentant de la Ville de Ville-Marie – Corporation Augustin-Chénier
 - 12.4 Avis de motion – Règlement sur la tarification des services rendus 2017
 - 12.5 Prise de position ferme du conseil en faveur du droit démocratique des citoyens de requérir un référendum lorsqu'ils le jugent nécessaire dans le cadre actuellement défini par la loi
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

87-04-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2017

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

88-04-17

ENTENTE DE FOURNITURE DU SERVICE DE GESTION DES CONSTATS – PREMIÈRE NATION KEBAOWEK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie gère les constats d'infraction des municipalités du Témiscamingue depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a développé une expertise dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE La Première Nation de KEBAOWEK anciennement connue comme « Eagle Village First Nation – Kipawa » désire se prévaloir de ses droits en vertu de l'article 81 de la *Loi sur les Indiens* pour conclure une entente relative à la gestion des constats

d'infraction émis par le corps de police autochtone de KEBAOWEK ou par toute personne autorisée à délivrer un constat d'infraction en application des règlements administratifs adoptés en vertu de la *Loi sur les Indiens* par le conseil de bande;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de gestion des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE signer l'entente entre la Première Nation de KEBAOWEK et la Ville de Ville-Marie concernant la gestion des constats d'infraction.

D'AUTORISER le maire, M. Bernard Flebus ainsi que le directeur général, M. Martin Lecompte à signer cette entente au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

89-04-17

ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville de Ville-Marie en matière de sécurité incendie en vertu de la loi;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la Ville de Ville-Marie de convenir d'une entente intermunicipale prévoyant la création d'une régie intermunicipale avec d'autres municipalités participantes, relativement à la protection contre l'incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT le projet d'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale soumis au conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la municipalité accepte de conclure une entente relative à la protection contre l'incendie et la création d'une régie intermunicipale à cette fin, conformément au projet d'entente soumis à cet égard au conseil municipal et, en conséquence, autorise le maire, M. Bernard Flebus, et le directeur général, M. Martin Lecompte, à signer ladite entente intermunicipale.

QUE, conformément à l'article 15 de cette entente intermunicipale, l'ensemble des biens meubles appartenant à la municipalité identifiée à l'Annexe G de celle-ci soit cédé à la Régie intermunicipale dès sa création et que cette dernière en devienne en conséquence propriétaire à cette date, suivant le coût d'acquisition déterminé à ladite annexe, qui sera payé ultérieurement à la municipalité par la Régie intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

90-04-17

MOUVEMENT DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre à jour le mouvement de son personnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin d'employés pour débiter la saison printanière et qu'elle désire faire appel à Messieurs. Michel Belliard, Bernard Lambert et Maxime Girard, selon l'ordre inscrit sur la liste d'ancienneté.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER le retour au travail de Messieurs Michel Belliard, Bernard Lambert et Maxime Girard le 17 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

91-04-17

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) a présenté son budget révisé 2017;

CONSIDÉRANT QU'étant donné sa participation financière la Ville doit approuver le budget.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

92-04-17

AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE, LE CONTRÔLE ET LE SOIN DES ANIMAUX

M. Michel Roy, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

93-04-17

ENTENTE INTERMUNICIPALE – INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie et la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Ville-Marie autorise la conclusion d'une entente relative à l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement avec la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

QUE le maire, M. Bernard Flebus et le secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Michel Roy, conseiller, se retire de la réunion, il est 20 h 17.

LOISIRS ET CULTURE

94-04-17

ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ARÉNA FRÈRE ARTHUR-BERGERON – PIRATES DE VILLE-MARIE

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être signée entre la Ville de Ville-Marie et la Corporation 10082295 CANADA INC. faisant affaire sous la raison sociale Les Pirates de Ville-Marie, pour l'utilisation des locaux de l'aréna Frère Arthur-Bergeron;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir des obligations et responsabilités de chacune des parties.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE SIGNER l'entente entre la Ville de Ville-Marie et la Corporation 10082295 CANADA INC. faisant affaire sous la raison sociale Les Pirates de Ville-Marie concernant l'utilisation des locaux de l'aréna Frère Arthur-Bergeron.

D'AUTORISER le maire, M. Bernard Flebus ainsi que le directeur général, M. Martin Lecompte à signer cette entente au nom de la Ville de Ville-Marie.

D'AUTORISER la Corporation 10082295 CANADA INC. à procéder à la demande d'un permis d'alcool annuel à la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour l'opération du bar situé à l'intérieur de l'aréna Frère Arthur-Bergeron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Michel Roy, conseiller, est de retour, il est 20 h 19.

95-04-17

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ DES PIRATES

CONSIDÉRANT le besoin pour Les Pirates de Ville-Marie de nommer un nouveau représentant au sein du comité;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves S. Bergeron a démontré un intérêt pour devenir représentant.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la nomination de M. Yves S. Bergeron comme représentant au sein du comité des Pirates.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-04-17

ENTENTE INTERMUNICIPALE – CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE les services d'un camp de jour sont devenus essentiels en saison estivale sur le territoire du Témiscamingue pour les parents ayant des enfants en âge scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de certaines municipalités ont déjà rencontré leur conseil municipal pour leur signifier leurs intérêts à l'implantation d'un camp de jour sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de St-Édouard de Fabre, St-Bruno-de-Guigues, Lorrainville et Duhamel-Ouest désirent offrir un tel service à leur population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie offre à sa population depuis plusieurs années un service de camps de jour, et qu'elle a développé une expertise dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités désirent utiliser les services de la Ville de Ville-Marie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE SIGNER l'entente intermunicipale entre la Ville de Ville-Marie et les municipalités de Lorrainville, St-Édouard-de-Fabre, Béarn, St-Bruno-de-Guigues, ainsi que Duhamel-Ouest pour les camps de jour 2017.

D'AUTORISER le maire, M. Bernard Flebus ainsi que le directeur général, M. Martin Lecompte à signer cette entente au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-17

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT le besoin pour le comité camp de jour de nommer un nouveau représentant;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Dessureault a démontré un intérêt pour devenir représentant.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la nomination de M. Richard Dessureault comme représentant au sein du comité camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-17

APPEL D'OFFRES VM-2017-LC-01 – RÉFECTION DE LA TOITURE ET RENFORTS STRUCTURAUX – ARÉNA FRÈRE ARTHUR-BERGERON

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2017-LC-01 « Réfection de la toiture et renforts structuraux – Aréna Frère Arthur-Bergeron » s'est déroulée le 30 mars 2017, à 15 h 15;

CONSIDÉRANT QUE quatre offres ont été inscrites au rapport de soumission et sont conformes :

- Triax Construction
- Construction Normand Martel
- Construction NG Roy
- Construction Gilles Caya

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER l'appel d'offres VM-2017-LC-01 « Réfection de la toiture et renforts structuraux – Aréna Frère Arthur-Bergeron » à Triax Construction au montant de 776 080,20 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

D'AUTORISER le maire, M. Bernard Flebus ainsi que le directeur général, M. Martin Lecompte à signer le contrat au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

99-04-17

APPUI A LA DEMARCHE DE LA MRC DE TEMISCAMINGUE POUR DÉPÔT D'UN PROJET AUPRÈS DES PROGRAMMES « BRANCHER POUR INNOVER » ET « QUÉBEC BRANCHE » – INCLUSION DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX AU RÉSEAU LARGE BANDE.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, en complémentarité au programme « Brancher pour innover » a lancé le programme « Québec branché » ayant pour but de soutenir les projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes, dont les municipalités et aux entreprises situées en milieu rural, un service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue déposera une demande de financement pour le raccordement de nouveaux bâtiments identifiés par les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie est admissible au programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie souhaite se prévaloir de ce programme pour brancher de nouveaux bâtiments à l'infrastructure déjà en place via la Gestion de l'infrastructure régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT);

CONSIDÉRANT QUE le branchement des bâtiments suivants, permettront d'améliorer, de consolider ou de développer davantage le service à offrir aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de ces nouveaux bâtiments sera incluse au partenariat déjà en place avec le GIRAT.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie appuie la MRC de Témiscamingue pour le dépôt d'une demande de financement auprès des programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché ».

QUE la Ville de Ville-Marie s'engage à assumer les investissements quant au déploiement des équipements, autre que ceux financés par les divers programmes, pour déploiement du signal à l'intérieur du bâtiment, propriété de la municipalité, si disponibilité budgétaire, soit pour 2018 ou 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-04-17

ENTENTE CORPORATION AUGUSTIN-CHÉNIER INC.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente entre la Ville de Ville-Marie et la Corporation Augustin-Chénier doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Augustin-Chénier a fait part de ses commentaires et propose d'apporter certains changements;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse de cette proposition, les membres du conseil désirent conserver les mêmes conditions d'entente qu'en 2016.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RENOUVELLER ladite entente entre la Ville de Ville-Marie et la Corporation Augustin-Chénier pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, aux mêmes conditions que 2016.

DE PROCÉDER au premier versement de 30 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

101-04-17

REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE VILLE-MARIE –
CORPORATION AUGUSTIN-CHÉNIER

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente la Ville doit nommer un représentant au sein du conseil d'administration de la Corporation;

CONSIDÉRANT QUE M. Réal Couture représente actuellement la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations obtenues de la directrice générale de la Corporation, il semble que le départ de M. Couture est imminent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra nommer un nouveau représentant;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Annie Villeneuve a été proposée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M^{me} Annie Villeneuve comme représentante de la Ville de Ville-Marie au sein du conseil d'administration de la Corporation Augustin-Chénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

102-04-17

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES RENDUS 2017

M. Richard Cardinal, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement concernant la tarification des services rendus 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

103-04-17

PRISE DE POSITION FERME DU CONSEIL EN FAVEUR DU DROIT DÉMOCRATIQUE DES CITOYENS DE REQUÉRIR UN RÉFÉRENDUM LORSQU'ILS LE JUGENT NÉCESSAIRE DANS LE CADRE ACTUELLEMENT DÉFINI PAR LA LOI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie est géo localisée dans deux des plus grandes démocraties dans le monde, soit la Province du Québec au Canada;

CONSIDÉRANT QUE dans l'histoire de la vie démocratique de la Ville de Ville-Marie, cet outil démocratique a été utilisé avec jugement et respect par les citoyens à de très rares occasions;

CONSIDÉRANT QUE les conseils de la Ville de Ville-Marie ont historiquement été à l'écoute des besoins et demandes exprimés par leurs citoyens, que ce soit, à l'épicerie, sur le perron de l'église, ou plus simplement en consultation publique ou encore en conseil municipal, en amont des projets qui ont été proposés de temps à autre;

CONSIDÉRANT les ressources limitées de la Ville et le fait que, entre autres, les travaux de voirie et d'eau ont été ces dernières décennies un vecteur important de surendettement des villes, mais encore un nid de corruption et de collusion affectant l'ensemble de nos institutions démocratiques, le rapport de la commission Charbonneau en faisant foi;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec avec le projet de loi 122, rendra obligatoire la consultation publique avant projet des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de notre ville, comme dans une large mesure cela est vécu dans une très vaste majorité de municipalités au Québec, sont très loin d'avoir tous accès à une connexion Internet;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de loi 122 autorisera désormais l'adjudication de contrat jusqu'à 100 000 \$, de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville considère comme étant une condition sine qua non le fait que les citoyens doivent être de façon systématique informés par tous les moyens à la disposition du conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil Municipal de la Ville de Ville-Marie décrète par la présente que la ville continuera à appliquer le modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendum tel que prévu actuellement par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

104-04-172

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier